

Compte rendu du premier conseil d'école 2018 /2019

Mardi 6 novembre 2018

Présents :

Elus : M. Sévêque, maire
Mme Lamazure, adjointe au maire

Parents : Mme Leissen, M. Houssin, Mme Thinon, Mme Boursier, M. Ollivier, Mme Binet, Mme Giard, Mme Lerendu, Mme Champvalont, Mme Fillâtre, Mme Darthenay

Enseignants : M. Ricard, Mme Leplumey, Mme Maguet, Mme Mayeur, Mme Beausire, Mme Delauney, Mme Lhôte, M. Galéa, Mme Gambillon, Mme Marie, Mme Piedvache, Mme Goemaere, M. Brodin, M. Hamelin

Excusées : Mme Loyer, inspectrice de l'Education Nationale
Mme Martin, Mme Perruaux, parents d'élèves

Ouverture de la séance : 18h15

1. Présentation des membres du conseil d'école et de leur rôle :

Les élections des parents au conseil d'école se sont bien passées et le taux de participation est en forte augmentation de 10 points pour atteindre 65,65%. Il y a eu 258 votants pour 393 électeurs inscrits. 220 suffrages ont été exprimés et 38 bulletins étaient blancs ou nuls.

Mme Leissen, Mme Martin, Mme Perruaux, Mme Prost, M. Ollivier, Mme Binet, Mme Giard, Mme Darthenay, Mme Lerendu, Mme Champvalont, Mme Fillâtre, Mme Thinon, M. Houssin, Mme Houssin, Mme Lejeune, Mme Lemarchand, Mme Gouider, Mme Perry, Mme Gasté ont été élus : les 11 premiers parents comme titulaires et les 8 suivants comme suppléants.

Composition du conseil d'école :

- le directeur, président du conseil d'école
- le maire et son adjoint
- les enseignants de l'école (à temps plein ou à temps partiel)
- les parents élus
- l'inspecteur de l'Education Nationale
- le délégué de l'Education Nationale

Rôle du conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école
- Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- Donne tout avis sur le fonctionnement de l'école (projet d'école, hygiène, sécurité, activités périscolaires, restauration scolaire, utilisation des moyens alloués à l'école ...)
- Adopte le projet d'école
- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

2. Effectifs de l'école

A ce jour, 274 élèves sont inscrits à l'école soit une forte augmentation par rapport à l'effectif de l'année dernière (255 élèves) et même aux prévisions qui étaient de 257 élèves. De plus, l'école n'accueille encore aucun enfant du voyage. Les élèves sont répartis dans 11 classes : 4 classes maternelles (cycle 1) et 7 classes élémentaires (cycles 2 et 3).

Les élèves se répartissent de la façon suivante :

TPS-PS :	M. Ricard – ATSEM : Mme Lesénécal	26 élèves	10 TPS et 16 PS
PS-MS :	Mme Maguet et Mme Marie – ATSEM : Mme Levallois	26 élèves	20 PS et 6 MS
MS-GS :	Mme Leplumey – ATSEM : Mme Le Gall	24 élèves	15 MS et 9 GS
MS-GS	Mme Mayeur – ATSEM : Mme Legigan	23 élèves	9 MS et 14 GS
CP-CE1	Mme Beausire	25 élèves	9 CP et 16 CE1
CP	Mme Delauney	26 élèves	26 CP
CE1	Mme Gambillon et Mme Marie	27 élèves	27 CE1
CE2	Mme Lhôte et M. Galea	26 élèves	26 CE2
CM1	M. Hamelin et Mme Marie	25 élèves	25 CM1
CM1-CM2	Mme Goemaere	22 élèves	7 CM1 et 15 CM2
CM2	Mme Piedvache	24 élèves	24 CM2

M. Hamelin indique que 10 TPS sont accueillis comme l'année dernière. Il rappelle le remplacement de Mme Delacotte, ATSEM partie à la retraite par Mme Le Gall puis souligne et remercie la municipalité pour son choix de maintenir une ATSEM dans chaque classe maternelle. Pour rappel, les ATSEM ne sont obligatoires que dans les classes de TPS et PS.

3. Règlement intérieur

Le règlement intérieur est élaboré à l'aide du règlement type départemental daté du 19 juin 2015. Il doit être modifié cette année pour tenir compte de la loi n°2018-698 du 3 août 2018 relative à l'encadrement du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire.

M. Hamelin indique la création d'un nouveau chapitre 6.6 intitulé « Utilisation du téléphone portable » comportant les informations suivantes :

- L'utilisation d'un téléphone mobile par un élève est interdite dans l'établissement et durant les activités d'enseignement qui ont lieu hors de l'établissement scolaire.
- Tout usage entraînera une confiscation (assortie ou non d'une sanction en fonction des circonstances) puis une restitution en fin de journée avec rappel aux parents.

- Quelques exceptions seront faites : - Usage pédagogique

- Autorisation dans le cadre de la sécurité : Pour les enseignants afin de prévenir les familles ou les secours. Pour le directeur qui peut être appelé en classe puisque son numéro est utilisable dans le cadre la chaîne d'alerte.

Mme Thinon indique sa surprise sur le fait d'utiliser un téléphone portable personnel et s'interroge en cas d'absence du directeur. M. Hamelin répond que les directeurs signent un accord annuel avec le rectorat pour l'utilisation de leur téléphone et qu'en cas d'absence, il reste la possibilité de contacter l'école sur la ligne fixe ou la possibilité de contacter exceptionnellement une collègue.

M. Hamelin ajoute qu'une modification a également été faite sur la périodicité de communication aux familles des livrets d'évaluation : Deux fois par an (avant les vacances de février et avant les vacances d'été) pour les cycles 1 et 2, et trois fois par an (avant les vacances de Noël, avant les vacances de février et avant les vacances d'été) pour le cycle 3.

Le règlement intérieur 2018/2019 est voté à l'unanimité des membres sans modifications.

4. Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) et sécurité à l'école

Les mesures mises en place sont les suivantes :

➤ Protéger

- Existence d'un PPMS
- Présence d'un adulte pour les entrées et sorties
- Fermetures des portails à l'école élémentaire
- Fermeture de la porte d'entrée à l'école maternelle

Ont été installés en début d'année :

- De nouvelles poignées de porte permettant de verrouiller exclusivement l'extérieur ont été installées. La porte reste facilement ouvrable de l'intérieur grâce à une simple poignée en cas d'évacuation incendie par exemple.

Mme Lamazure indique que cela s'est fait grâce au changement de toutes les huisseries des classes du bâtiment rouge. Les finitions du bâtiment bleu ont également été terminées. Elle précise que le système d'ouverture d'une fenêtre haute par classe est effectif. L'équipe enseignante remercie la municipalité de ces travaux.

- Un système d'alarme attentat-intrusion a été installé. Mme Lamazure informe le conseil d'école que celui-ci est composé de télécommandes individuelles et d'un flash lumineux par classe. Il permet à tout enseignant grâce à une télécommande de déclencher l'alarme. Ce déclenchement se traduit par l'activation d'un flash lumineux dans toutes les classes ce qui permet de se confiner ou d'évacuer selon la situation.

Sont toujours en attente :

- Installation d'un visiophone et d'une gâche électrique au portail de l'école élémentaire. Ceux-ci permettront d'identifier les visiteurs et de ne plus obliger les enseignants, alors qu'ils sont en classe, à se déplacer pour aller ouvrir.
- Changement des blocs portes aux extrémités des 2 bâtiments de l'école élémentaire

➤ S'exercer

- 3 exercices incendie seront organisés comme les autres années.

Les premiers exercices ont été réalisés le 16 octobre en maternelle et le 19 octobre en élémentaire.

- 3 exercices dans le cadre du PPMS auront lieu.

1 exercice concernera, comme tous les ans, les risques technologiques et environnementaux. Un confinement dans des zones réservées sera mis en place.

2 exercices concerneront les risques d'attentat ou d'intrusion et entraîneront un confinement ou une évacuation d'urgence.

Le premier exercice attentat-intrusion de l'année 2018-2019 aura lieu lors de la seconde période (novembre-décembre). Des difficultés techniques rencontrées avec le système d'alarme attentat-intrusion sont encore à résoudre.

5. Le projet d'école

M. Hamelin présente le projet d'école 2016 – 2019. Ce projet prévoit des actions construites autour de 3 axes définis par les priorités départementales : le parcours de l'élève, les pratiques pédagogiques et éducatives et l'ouverture de l'école à ses partenaires.

Il précise que :

- l'action 2 de l'axe 3 a été supprimée puisqu'elle concernait la liaison entre les TAP et le temps scolaire et qu'elle n'a plus plus lieu d'être avec les nouveaux rythmes scolaires.

- une quatrième action de l'axe 2 a été rédigée. En effet, de nouvelles perspectives autour de l'oral sont devenues possibles grâce à l'acquisition de matériel de web radio ainsi que d'ipads et de pc portables.

Axe 1 : le parcours de l'élève

Action 1 : Permettre aux élèves de mieux mesurer leurs progrès .

Action envisagée au sein du cycle	Enseignant(s) impliqué(s)	Autre(s) intervenant(s)	Classe(s) concernée(s)
	Enseignants du cycle 1		Toutes les classes du cycle 1
Descriptif succinct	Elaboration d'un livret avec une structure commune pour le cycle L'élève pourra visualiser ses progrès. Le livret sera enrichi chaque année.		
Objectif(s) travaillé(s) par cette action	Oser entrer en communication Réfléchir avec les autres		

Action 2 : Améliorer la continuité des apprentissages. Harmoniser les pratiques.

Action envisagée au sein du cycle	Enseignant(s) impliqué(s)	Autre(s) intervenant(s)	Classe(s) concernée(s)
	Enseignants du cycle 3	Enseignants des CE2	CE2,CM1 & CM2
Descriptif succinct	Les référentiels en mathématiques et en français sont mis dans un petit classeur complété progressivement sur 3 années. Les règles sont élaborées avec les élèves. Un sommaire permettra aux élèves de se repérer pour corriger seuls leurs productions.		
Objectif(s) travaillé(s) par cette action	Améliorer l'autonomie des élèves Permettre une meilleure connaissance dans les 2 disciplines Harmoniser les pratiques des enseignants		

Axe 2 : les pratiques pédagogiques et éducatives

Action 1 : Réfléchir sur son travail dans le but de l'améliorer

Action envisagée au sein du cycle	Enseignant(s) impliqué(s)	Autre(s) intervenant(s)	Classe(s) concernée(s)
	Tous		Toutes
Descriptif succinct	Construire collectivement des traces écrites qui serviront de référence sur les procédures à mettre en œuvre dans différents domaines		
Objectif(s) travaillé(s) par cette action	Maîtriser l'oral, communiquer Comprendre et apprendre		

Action 2 : Savoir s'autoévaluer dans le domaine de l'écrit

Action envisagée au sein du cycle	Enseignant(s) impliqué(s)	Autre(s) intervenant(s)	Classe(s) concernée(s)
	Enseignants des cycles 2 et 3		Du CP en CM2
Descriptif succinct	Concertation afin d'utiliser un codage commun (couleurs, symboles, lettres) et le mettre en relation avec le référentiel Mise en place progressive dans les classes afin que les élèves comprennent leurs erreurs et les corrigent		
Objectif(s) travaillé(s) par cette action	Développer l'autonomie Arriver à une meilleure compréhension des erreurs afin d'en éviter la répétition		

Action 3 : Améliorer la continuité des apprentissages

Action envisagée au sein du cycle	Enseignant(s) impliqué(s)	Autre(s) intervenant(s)	Classe(s) concernée(s)
	Enseignants du cycle 3	Enseignants du collège	CM1 et CM2
Descriptif succinct	Rencontres avec les professeurs du collège Lavalley pour élaboration de projets Travail en classe sur un trimestre. Echanges, rencontres, bilan.		
Objectif(s) travaillé(s) par cette action	Donner du sens aux apprentissages Améliorer la communication école-collège Améliorer l'intégration des futurs 6èmes.		

Action 4 :

Objectif retenu : Développer et améliorer l'oral

Action envisagée au sein du cycle	Enseignant(s) impliqué(s)	Autre(s) intervenant(s)	Classe(s) concernée(s)
	Tous		Toutes
Descriptif succinct	Cycle 1 : Réalisation d'une chronique hebdomadaire à partir des rituels Cycles 2 et 3 : Réalisation d'interviews, de reportages par groupes Présentation de lectures oralisées		
Objectif(s) travaillé(s) par cette action	Prendre la parole en public en s'adaptant à la situation de communication: raconter, expliquer, interviewer, relater, présenter ... Participer à des échanges, un dialogue, un débat Mettre en œuvre un travail coopératif		

Axe 3 : l'ouverture de l'école à ses partenaires**Action 1 :** Comprendre et respecter les règles communes au sein de la classe, de l'école et sur le temps périscolaire

Action envisagée au sein du cycle	Enseignant(s) impliqué(s)	Autre(s) intervenant(s)	Classe(s) concernée(s)
	Tous	Personnel municipal : surveillants, animateurs Intervenants pour les TAP	Toutes
Descriptif succinct	Réunions pour pointer les dysfonctionnements sur les différents temps Etablir des règles communes pour ces différents temps et leur associer un pictogramme Effets attendus : amélioration du comportement, diminution des conflits et des sanctions, meilleur respect de l'adulte et de son autorité		
Objectif(s) travaillé(s) par cette action	Responsabiliser les élèves Distinguer son intérêt particulier de l'intérêt général Réfléchir, argumenter		

6. Rythmes et organisation du temps scolaires:

Cette année voit le retour à la semaine de 4 jours d'école par semaine.

Des activités restent proposées aux enfants lors de la pause méridienne :

- avec des animateurs pour les élémentaires
- avec les ATSEM pour les maternelles

Sur le temps péri-scolaire, les enfants sont accueillis

- à l'étude pour les élémentaires
- à la garderie pour les maternelles

Les APC (Activités Pédagogiques complémentaires)

Après identification des besoins, tout élève doit pouvoir bénéficier des APC, sous réserve que ses parents ou responsables légaux aient donné leur accord.

Organisées en groupes restreints, les APC permettent :

- Une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- Une aide au travail personnel (méthodologie)
- Une aide dans la mise en œuvre d'une activité prévue au projet d'école

Chaque enseignant a défini des jours et des horaires qui ont été communiqués aux familles concernées.

7. Projets pédagogiques

De nombreux projets pédagogiques ont été validés en conseil des maîtres.

Projets	Classes ou élèves concernés / informations
Classe de neige	<u>Elèves de CM2</u> Séjour du 23 au 31 janvier 2019 3 adultes accompagnent les CM2 avec Mmes Piedvache et Goemaere Coût du séjour : 625€ par élève, soit : Famille : 225€ APE : 110€ Commune : 290€
Projet « Jardin »	<u>Classes de cycle 2 (du CP au CE2)</u> Différentes visites de jardins pédagogiques seront au programme. Une implantation de carrés potagers dans la cour de l'élémentaire va être demandée aux services techniques afin de pouvoir concrétiser et donner sens à ce projet.
Projet « Petites bêtes »	<u>Classes de TPS-PS et PS-MS</u> Projet en collaboration avec le SIEC autour de la vie des petites bêtes dans le marais.
Projet « Eau » Mare, rivière, mer	<u>Classes de MS-GS</u> Différentes activités et visites seront proposées pour découvrir différents milieux aquatiques.

Mme Darthenay demande ce qui est prévu pour les CM1.

La classe de neige des CM2 étant très coûteuse, elle ne permet pas d'autres projets pour le cycle 3 et donc pour les CM1. Une sortie pédagogique d'une journée entière leur sera tout de même proposée en rapport avec un projet fort de l'année.

8. Informations et questions diverses :

Informations :

Cérémonie du 10 novembre en présence de M. le Préfet : Les élèves du CP au CM2 sont invités à participer à cette cérémonie commémorative du 11 novembre. Des exposés ont été réalisés en histoire et seront affichés. Une fresque réalisée en décrochage d'arts Plastiques avec Mme Goemaere sera exposée.

Le repas de Noël aura lieu le jeudi 20 décembre. Il sera organisé comme l'année dernière à la cantine en 2 services.

Question diverse :

Des parents souhaiteraient savoir pourquoi le bac à sable de la cour de l'école maternelle n'est plus en fonctionnement.

Mme Lamazure répond qu'elle n'en connaît pas vraiment la raison mais pense que cela peut peut-être s'expliquer par la présence de sable dans les salles de classe. Elle indique qu'un nouveau bac à sable ou deux plus petits pourront être de nouveau installés. Les enseignants devront indiquer leurs souhaits auprès des services techniques.

Fin de la séance : 20h00

Le directeur

JM Hamelin